

Renseignements communiqués par les États membres sur les aides d'État accordées conformément au règlement (UE) n° 651/2014 de la Commission, du 17 juin 2014, déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Numéro de l'aide	SA.117857	
État membre	France	
Numéro de référence de l'État membre		
Région	France	
Nom et adresse de l'autorité chargée de l'octroi	Direction générale des collectivités locales 2 palce des Saussaies- 75 008 PARIS	
Titre (et/ou nom du bénéficiaire)	Régime cadre exempté de notification relatif aux aides à finalité régionale (AFR) pour la période 2024-2026	
Base juridique	Décret n° 2022-968 du 30 juin 2022 relatif aux zones d'aide à finalité régionale et aux zones d'aide à l'investissement des petites et moyennes entreprises pour la période 2022-2027 modifié	
Type de la mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	Modification SA.111668	
Durée	01.03.2024 - 31.12.2026	
Secteurs économiques	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	petites et moyennes entreprises, grandes entreprises	
Budget	Budget annuel: 145 000 000 EUR	
Pour les garanties	10 000 000 EUR	
Forme de l'aide	Subvention/Bonification d'intérêts, Financement des risques, Prêt /Avances récupérables, Garantie (le cas échéant, avec référence à la décision de la Commission(10)), Avantage fiscal ou exonération de taxation	
Référence à la décision de la Commission		
Si cofinancement par des fonds communautaires	FEDER - 100 000 000 EUR	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides à finalité régionale – aides à l'investissement (art. 14) - Régime	70	90

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000051050297>, -